

51 salariés devraient être licenciés

Ce sont des chiffres sur un bout de papier. Des chiffres qui disent aux salariés de Job-Parilux quel sera leur sort selon le plan social dont la version définitive doit être arrêtée aujourd'hui.

Des chiffres donc. 284 : l'effectif total de Job-Parilux à ce jour y compris 2 personnes d'une filiale américaine. 155 : les employés conservés par Scheufelen conformément à son plan de reprise de l'usine des Sept-Deniers. Et les autres ? 53 vont partir en pré-retraite. A l'issue de longues et âpres discussions durant l'après-midi et une partie de la nuit de mercredi, l'âge à partir duquel les salariés peuvent bénéficier du FNE (Fonds national pour l'emploi) a été fixé à 54 ans. Et non à 53 ans comme l'espérait la Filpac-CGT.

Scheufelen a fini par faire quelques concessions. Le nou-

veau patron de Job-Parilux a accepté de garder 12 personnes de plus : 10 sur le site toulousain, 2 pour le secteur commercial à Paris.

Les collectivités locales (mairie et conseil général) se sont engagés à embaucher 15 anciens de chez Job.

Des solutions ont ainsi été trouvées pour 233 salariés. Les 51 qui restent seront licenciés. Un chiffre qui atteint les prévisions les plus pessimistes que formulait la CGT ces derniers jours.

Reprise du travail

Parmi ces 51 licenciements, une dizaine ou une vingtaine pourront se transformer en dé-

part volontaire pour ceux (10 à 20) qui pourront bénéficier de primes à la création d'entreprise.

Les autres passeront par la cellule de reclassement qui leur proposera une formation longue durée, un stage d'insertion ou encore une allocation de mutation géographique.

L'ultime médiation de mercredi a aussi permis de confirmer le maintien des accords « maison » sur l'application des conventions collectives, le niveau des salaires, les subventions patronales attribuées au comité d'entreprise, etc.

La tentative de démantèlement de l'organisation syndicale interne a été quelque peu contrariée. La demande d'autorisation de licenciement de salariés protégés ne concerne plus que 6 élus du personnel au lieu de 12.

Toute menace de sanctions ou de poursuites judiciaires est levée. Enfin, les jours de grève seront payés à 50 %.

La semaine prochaine, le travail reprendra aux Sept-Deniers. Avec 165 salariés.

Ph. B.



Une lettre de Pierre Izard au médiateur

Pierre Izard a adressé, mercredi, un courrier au médiateur, Francis Barrau, le directeur départemental du travail et de l'emploi. Le président du conseil général rappelle la décision de l'assemblée départementale d'accorder « une exonération maximum de 5 ans de la taxe professionnelle, part départementale » à Scheufelen, « pour reprise d'établissement industriel en difficulté ». Mais Pierre Izard précise « que ces dispositions nécessitent corollairement de la part de la société Scheufelen, non seulement un effort significatif pour diminuer le nombre de licenciements envisagés, mais aussi un engagement solennel à maintenir de façon durable l'activité du site toulousain ».

LA DEPECHE DU MIDI

